



Fiche de poste

Intitulé du poste : Directeur de projet **affaires médicales de territoire** pour le GHT Guyane

Direction de rattachement : Président du COSTRAT

Date de prise de poste : 01/02/2024.

Personne à contacter : chantal.lebot@ch-cayenne.fr (Secrétaire générale du CHC et coordinatrice du GHT de Guyane).

Présentation générale du GHT

Le GHT Guyane a été constitué en 2019, il réunit les établissements suivants :

- Le Centre Hospitalier de Cayenne, établissement support
- Le Centre Hospitalier de Kourou
- Le Centre Hospitalier Ouest Guyanais (CHOG)

Conscients de l'intérêt majeur de la poursuite du développement d'une offre de soins hospitalière territoriale, les trois établissements (incluant les CDPS et les hôpitaux de proximité) ont élaboré une feuille de route qui balise la trajectoire de création du futur CHRU de Guyane. Parmi les différents chantiers de cette feuille de route, deux sont particulièrement structurants :

- L'élaboration du projet médico-soignant partagé et du projet de recherche, impliquant un certain nombre de réorganisations territoriales. Ces projets dressent les priorités de travail pour les équipes.
- Le renforcement de l'intégration du GHT, avec la mise en place de fonctions supports plus intégrées permettant de conduire, dans les 18 mois, les actions indispensables à la création du futur CHRU.

Ces travaux posent les bases d'un établissement unique sur le territoire répondant aux exigences d'un CHRU.

Le développement d'une politique commune de gestion des ressources humaines médicales a été mentionnée comme un des 4 axes stratégiques du projet médical du futur CHRU. L'objectif est d'avoir, une centralisation et une cohérence dans tous les recrutements des équipes médicales sur l'ensemble des 3 établissements pour éviter toute concurrence entre les 3 sites.

Afin de renforcer le GHT et son intégration il a été décidé de recruter un directeur de projet **affaires médicales de territoire** jusqu'à la création officielle du CHRU de Guyane. Ce poste nécessite un travail à l'échelle du territoire guyanais (et donc des déplacements dans les 3 établissements du GHT et CDPS) et une vision d'ensemble. Ce directeur territorial aura autorité sur les personnes ou équipes relais en charge des affaires médicales au sein des 3 établissements. Il sera entièrement mis à disposition du GHT de Guyane et sous l'autorité hiérarchique du Président du Comité stratégique.

Positionnement dans la structure

Le directeur territorial des affaires médicales est rattaché au GHT de Guyane. Il centralise et contrôle toute la gestion des affaires médicales des établissements du GHT. Il coordonne les équipes des différents sites, il propose des objectifs à atteindre et il participe au process d'évaluation.



Lien hiérarchique :

- Président du Comité Stratégique du GHT Guyane
- Chef de projet d'une équipe projet multi site (3 établissements, CDPS et hôpitaux de proximité) avec un cadre référent sur chaque site.

Relations fonctionnelles :

- Chefs d'établissements des Centres Hospitaliers
- Directeurs des affaires médicales des établissements du GHT
- Membres des équipes de direction
- Communautés médicales des établissements du GHT

Autres liaisons :

- ARS

Missions générales, permanentes ou spécifiques

Activité

- Mettre en œuvre les orientations du projet médical et en particulier les équipes médicales territoriales au sein des filières de soins en fonction de leur degré de maturité.
- Mettre en œuvre les projets critiques du GHT dans la perspective de la création du CHRU en 2025 :
 - Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) des équipes médicales : dimensionnement des équipes territoriales aujourd'hui et à horizon 2025 compte tenu du projet médical et des évolutions d'activité.
 - Mettre en œuvre les outils et pratiques favorisant la mise en place des équipes territoriales (règles relatives aux déplacements, à l'hébergement, etc.).
 - Assurer la convergence des organisation médicales via la promotion de maquettes médicales communes au niveau du territoire.
- Analyse du besoin
 - Suivre les demandes et les renouvellements des agréments d'interne et le recensement des postes ouverts pour chaque semestre au niveau du GHT.
- Formation
 - Élaborer et coordonner avec les directions de site, les parcours de formation et de montée de compétences des praticiens non-inscrits à l'ordre (PADHUE) sur le territoire.
 - Définir une politique d'accueil des internes et des externes du le territoire.
- Recrutement/Attractivité
 - Elaborer une politique de recrutement cohérente, interne (mobilités, mutations,) et externe (embauches) et élaborer une cible de recrutement dans la perspective du CHRU.



- Mettre en place un vivier (alumni, points de contact) pour renforcer la stratégie de recrutement.
- Déployer d'une politique d'attractivité médicale, de qualité de vie au travail et de rémunération harmonisée au sein du GHT.
- Suivi de la rémunération
 - Prévoir, suivre, analyser et anticiper les évolutions annuelles et pluriannuelles de la masse salariale du personnel médical qui exerce à temps partagé sur plusieurs établissements.
 - Mettre en place une politique de rémunération territoriale.
- Gestion statutaire
 - Mettre à niveau l'équipe au niveau statutaire.

Compétences et connaissances requises

- Compétences en gestion et coordination.
- Solides connaissances médicales, réglementaires, financières et de gestion dans le domaine hospitalier.
- Capacité à traiter et analyser les données chiffrées (PMSI notamment) et à fournir des conseils éclairés.
- Bonne compréhension des procédures internes du Centre Hospitalier et des GHT
- Capacité à travailler en équipe et à communiquer efficacement.
- Capacité à gérer plusieurs projets en parallèle et à respecter les délais.
- Sens de l'organisation, rigueur et capacité d'adaptation.
- Maîtrise des outils informatiques et des logiciels de gestion hospitalière.